

### LE LIEN EN BREF...

### → CHAPELLE STE-MARGUERITE

Les Marguerites Musiques, des concerts durant tout l'été dans la chapelle. Nouveau site internet et nouveau logo pour ce monument millénaire.

> lire p.10

### → LES AMIS DE LA COLINE

L'association a fété ses 50 bougies! Retour sur les présidents qui ont compté et les nombreuses animations et sorties que l'association propose.

> lire p.15

### → LA JOURNÉE CITOYENNE

Début juin, 47 villageois ont donné de leur temps pour effectuer de multiples travaux de nettoyage, peinture... Ambiance ultra conviviale

> lire p.19







# Le Mot du Maire

Nous voici déjà à mi-parcours de cette année 2024. Un moment propice pour jeter un regard sur les dossiers engagés et ceux qui vont l'être encore cette année

Cet éditorial a vocation à apporter un éclairage sur l'avancement des travaux et projets en cours dans le seul but de tenir l'ensemble de nos habitants au courant le plus complètement possible :

Le projet nouvel Ehpad entre maintenant dans la dernière phase administrative avant travaux, nous en sommes à l'avant-projet définitif (APD), le permis va être déposé avant l'été et les appels d'offres en direction des entreprises seront lancés tout de suite après la période estivale. Les premiers travaux devraient idéalement commencer début 2025 pour une durée de 18 mois. Lors de la prochaine livraison du bulletin (fin d'année) nous consacrerons un article complet à ce sujet et publierons les plans et visuels définitifs.

**Réhabilitation de l'ancien presbytère**: Un nouvel appel d'offres s'est tenu en début d'année et là aussi, les choses se précisent. D'après nos interlocuteurs d'Alsace Habitat les travaux devraient débuter avant la fin de l'année.

Kleinfeld: Le terrain communal sis à proximité de la scierie, route de Kogenheim sera vendu par la commune au second semestre. Les tractations finales ont permis de lever les derniers freins et les deux entreprises concernées par le projet d'implantation (Chêne Concept et H4c) sont en passe de boucler leurs business plans et de déposer le permis avant l'été. Cela permettra à deux jeunes entrepreneurs locaux de se développer tout en restant dans notre commune.

Deux autres projets structurants et tout aussi importants avancent au rythme de la procédure de modification de notre document d'urbanisme, le PLU-I du Pays de Barr. La validation de cette procédure est prévue courant décembre 2024 et conditionne la mise en route de ces deux dossiers :

La création d'un périscolaire intercommunal, rue du Stade : Comme nous vous en informions l'an dernier, la commune est maintenant propriétaire de 50 ares sur le site à côté de la salle multisports intercommunale, une partie de cette surface est dédiée à la structure périscolaire. Le projet a été validé en mai 2024 par la communauté des communes en séance plénière. Le bornage et les essais de sols sont programmés et se feront à l'autompe

En ce qui concerne le **lotissement rue des Champs**, les choses sont bien engagées et la concrétisation n'attend plus que le feu vert du PLU-I modifié. Concernant la salle polyvalente, là aussi, une fois les études passées, il sera décidé de réhabiliter ou de construire une nouvelle structure, comme nous l'avions déjà évoqué. Et quelque part, ce projet-là est également en partie lié à la modification du PLU-I. En effet si nous devions opter pour la construction d'une nouvelle salle, il faudrait bien entendu avoir la réserve foncière adéquate. Cette solution permettrait en outre de continuer à fonctionner normalement durant les travaux, Cela engendrerait une moindre problématique pour toutes les associations utilisatrices et ne perturberait pas le déroulement des nombreuses festivités programmées dans la salle tout au long de l'année.

Pour tous les autres travaux prévus en 2024 :

Dans le cadre du plan vélo, le sentier reliant la rue Ste Marguerite et le Diebweg (à hauteur de la rue St Gall) sera rendu carrossable, de même la jonction de la rue des Champs et rue des Bergers le sera également. Précisons que seule une petite partie sera imperméabilisée, la plus grande partie de ces deux cheminements sera traitée avec du concassé. Une signalétique adéquate (voir bulletin précédent) sera également apposée cet été et certains équipements de sécurité apposés (miroirs...)

Une étude a été diligentée par Enedis pour un éventuel **enfouissement des réseaux secs rue des Bergers.** La décision sera prise selon le coût. Cette rue fortement dégradée ne sera bien évidemment réhabilitée que lorsque les chantiers (45 logements en cours de construction) seront terminés, c'est du pur bon sens.

Le nouveau tracé du chemin Stotzenweg dont l'amorce se situera près de l'antenne Orange, sera opérationnel à l'automne, les travaux se feront sous maîtrise d'œuvre de la communauté des communes. La commune quant à elle prolongera ce chemin vers le nord en le rendant carrossable. Ces travaux permettront à terme l'agrandissement de la chocolaterie Rohan.

Par ailleurs, l'amorce du **sentier viticole** sera traitée par la **pose de dalles alvéolées sur 300 mètres,** ceci pour éviter le ravinement lors de forts orages.

Les 37 lampadaires des rues Grien et Fronholz, mais aussi les rues Bellevue, Potiers et Prés seront équipés de consoles à Leds. Cette opération était prévue pour 2023 mais notre fournisseur habituel n'ayant pu suivre, nous avons signé avec une autre société en rajoutant les 50 lampadaires de la rue Finkwiller. Coût total : 80 000 € TTC et hors subventions. A noter que ces consoles à leds consomment trois fois moins que les lampes en

place, avec un retour sur investissement sur 6 ans.

La commune sera ainsi couverte à 60% en éclairage Leds si l'on rajoute les rues des Alliés et Ste-Marguerite qui ont fait l'objet d'un traitement les années précédentes.

Après les conclusions de l'audit énergétique de bâtiments communaux, les travaux seront lancés sur deux des bâtiments, un plan pluriannuel sera monté pour remise aux normes de l'ensemble du parc.

Le conseil municipal a récemment acté le rendu des travaux de la commission « **Plaques de rues en français et alsacien** ». Les nouvelles plaques sont commandées et seront encore posées cette année.

Concernant la sécurité, nous continuerons à étudier et à finaliser des dispositifs visant à faire ralentir les trop nombreux chauffards qui mettent en danger les piétons et cyclistes. C'est un travail de longue haleine et qui reste toujours perfectible, mais nous ne baissons pas les bras après tout ce qui a déjà été réalisé (sens de circulation, matérialisation de places de stationnement sur la chaussée, chicane écluse).

**Côté associatif**, le projet de terrain d'entraînement synthétique Foot 5 suit son cours. Le dossier est maintenant complet et nous n'attendons plus que la confirmation des subventions attendues pour démarrer les travaux. Ce terrain servira non seulement au club de football mais aussi aux scolaires et à d'autre usages ludiques.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une belle et reposante saison estivale. Saison qui sera comme de coutume rehaussée par tous les événements culturels et festifs dont nous gratifient nos associations. Un grand merci à tous nos dynamiques bénévoles!

Citons entre autres : l'accueil touriste, le bal du 13 juillet suivie de la fête nationale du 14, la fête des vins, les divers concerts à la chapelle, Embelliflore...

Et pour couronner le tout, le 30 novembre, la commémoration du **80ème anniversaire de la libération d'Epfig** sera rehaussée par un concert de jazz en l'église St Georges.

Bel été à toutes et à tous!



**Jean-Claude MANDRY** Maire de la ville D'EPFIG

# Hopla !!!

EPFIG VILLAGE OLYMPIQUE

Vous êtes certainement déçus de ne pas aller aux jeux olympiques de Paris ? Qu'à cela ne tienne...

Savez-vous que vous êtes au cœur d'un site olympique, non? Et pourtant, vous assistez constamment aux défilés de nos délégations sportives, culturelles, associatives locales sans compter les délégations « étrangères » touristiques et multinationales. Des compétiteurs Epfigeois s'emploient tous les jours à donner le meilleur d'eux-mêmes pour eux mais aussi pour vous satisfaire, vous faire vibrer et passer de bons moments et cela dans tous les domaines.

Des diplômes, des récompenses et des médailles sont attribués régulièrement à nos commerçants, artisans, vignerons, écoliers, collégiens, lycéens, étudiants et nombreux de nos concitoyens. Pas de sodas ou de produits de grandes multinationales mais notre vraie gastronomie locale comme sponsors et partenaires officiels.

Quant à la flamme olympique, nous avons la Flamme...kueche, médaille d'or dans sa catégorie du symbole de la convivialité et du partage. Cela mérite bien une marseillaise le 14 juillet, non?

Soyez acteurs, supporters, fans ou simplement spectateurs de tous ces évènements mais n'oubliez surtout pas une des devises olympiques

« l'essentiel est de participer »!

### APFIG. S'OLYMPÄISCHE DERFEL

Ehr see wohrschins trürig dass n'r nét uf Pàris kenne geh, fér d'J.O... Àwer wessen'r dass ehr in'ere olympäische Geyet sén? En Apfig kumme viel Sport-Delegàzione: Kinschtler, locàli Vereiner, un zegàr üsslandische Tourichte-Délégàtione, un zegàr Internàzionàle.

D'Apfjer Sportler màche jede Daa schéni Leistunge mét éhre Mànnschaft, sé gewénne fér uns aü, mér kenne Stoltz sénn, un s'màcht uns schéni Momante

Diplome, Médàlie oder andere Üszeichnunge sén regelmassig én de apfjer G'schaftslitt, Hàndwariker, Wéntzer, Schüeler, Studente gaa. Unseri Lokàle Verkäufer sé unseri « sponsors » : mér brüche a'grosse Nàmme un d'grosse Gschafter nét .

Mér brüche aü ke « Olympäische Flamme », mér hànn unsere « Flamme-Küeche » : dar het d'Gold-Medàl bekumme un éch unsere « Zàmmelawe-Symbol ». Fér éhne sénge m'r zegàr d'Marseillaise àm 14. Juillet, nét ?

Ehr kenne däss älles fihre, Supporter oder Sportler, Fan oder Zuschauer, äwer vergasse nét s'olympäische Gedichdel:

« D'Häuptsàch esch Métmàcha! »

CÉLINE BECK, MICHEL SPITZ, ISABELLE WITTEK

# **BUDGET PRIMITIF 2024**

Le 3 avril 2024, le conseil municipal a approuvé le budget primitif pour l'année 2024 et nous vous en présentons les grandes lignes.

### **INVESTISSEMENTS**

Ci-contre la liste non exhaustive des investissements prévus et programmés pour 2024. Certains sont déjà réalisés (l'achat d'un véhicule pour la commune), d'autres sont engagés et ou programmés pour 2024. Pour rappel, la réalisation de certains projets en 2024 n'est pas du seul ressort de la commune et peuvent déborder sur 2025.

### FISCALITÉ LOCALE

Nous allons devoir faire face à de grosses échéances en matière d'investissements dans les prochaines années à commencer par celui de la salle polyvalente. D'un autre côté, la hausse très nette de l'inflation qui grignote nos marges de manœuvre et la baisse continue du montant des dotations de l'état qui nous sont allouées nous contraignent à revoir également les taux de notre fiscalité locale pour 2024 avec une hausse prévue de 2 %. Malgré cette petite hausse, nous restons toujours en queue de peloton des taux pratiqués au sein de la communauté de commune du Pays de Barr Pour mémoire et depuis 2017 nous avons augmenté à deux reprises les taux : 2% en 2017et 2% en 2022.

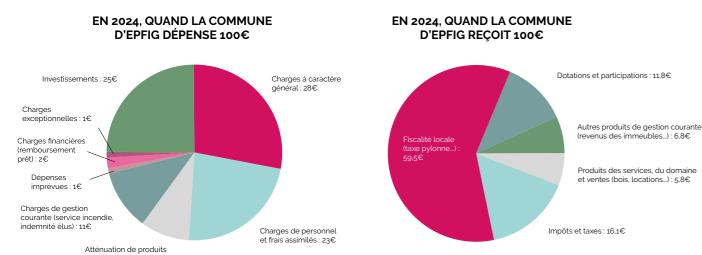
Donc en 8 ans, cela ferait la 3ème augmentation et la seconde depuis le début du présent mandat

### **50 000 €** Diagnostic et frais d'étude bâtiments communaux + salle polyvalente 2 000 € Licences logiciels de gestion du cimetière **50 000 €** Acquisition de terrain pour réserve foncière **10 000 €** Alignement voirie **160 000 €** Terrain de foot synthétique et aire de jeux école maternelle 100 000 € Réfection bâtiments publics 399 200 € Isolation bâtiments communaux + Provisions salle Polyvalente 50 000 € Rénovation Logements communaux 200 000 € Eclairage LED rue Grien, Belle vue et Fronholz, Enfouissement réseaux rue des bergers, Chemin Stotzenveg, ... 100 000 € Plaques de rues en Alsacien + Signalétique pistes cyclables + voiries 10 000 € Changement piquet incendie 35 000 € Achat d'un véhicule utilitaire pour la commune 22 000 € Ecrans interactifs pour les écoles **10 000 €** Équipement mobilier salle mairie 80 000 € Équipement d'illumination de Noël, volets occultants maternelle, actions environnement et divers **25 000 €** Travaux monuments aux morts

### **DÉPENSES & RECETTES**

Au niveau dépenses et recettes, nous avons pris le parti de vous présenter le budget de façon plus explicite en vous présentant à l'aide des 2 graphiques ci-dessous, les proportions de chaque poste à l'intérieur des dépenses et des recettes. Ainsi, pour 100 € dépensés ou perçus, voilà où il est destiné et d'où il provient :







### DOSSIER

# Vous envisagez de réaliser des travaux ? Quelles sont les démarches à effectuer auprès de la mairie ?

# L'ATIP répond à vos questions

L'extension de votre maison d'habitation ou le changement de vos menuiseries ne nécessitent pas les mêmes formalités au titre du droit des sols. Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal afin d'aménager et de construire en toute sérénité.

### Selon la nature et l'importance des travaux à réaliser, il conviendra de déposer soit :

- → Un dossier de déclaration préalable [Exemples\*: la construction d'un abri de jardin d'une surface ou emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m² / la mise en place d'une piscine avec un bassin compris entre 10 m² et 100 m² / la modification de l'aspect extérieur (porte, fenêtres, volets...) / l'édification d'une clôturel
- → Une demande de permis de construire [Exemples\*: la construction d'une maison individuelle d'habitation / d'un immeuble d'habitation / la mise en place d'une piscine avec un bassin supérieur à 100 m² / la construction d'un garage indépendant d'une emprise au sol supérieure à 20 m²]
- → Une demande de permis d'aménager [Exemples\* : l'aménagement d'un lotissement à vocation d'habitation avec création de voies, d'espaces ou d'équipements propres au lotissement, communs à plusieurs lots à la charge du lotisseur / la division en vue de construire située dans les abords des monuments historiques]
- → Une demande de permis de démolir [Exemple": exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction située dans le/les secteur(s) de la commune où le Conseil municipal a instauré ce permis (à préciser) / dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé, aux abords des monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques]

\*liste non exhaustive

### Réaliser des travaux sans autorisation, quels risques ?

Construire ou modifier un bâtiment sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable constitue une infraction pénale, passible de sanctions conformément à l'article L480-4 du Code de l'urbanisme:

- → Une amende comprise entre 1200€ et 6000€ par mètre carré de surface construite :
- → Si l'infraction est constatée en cours de travaux, l'autorité compétente peut ordonner l'interruption de ceux-ci;
- → Dans le cadre d'une procédure pénale, il pourra être ordonné la mise en conformité des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit la démolition des ouvrages ou la réaffectation du sol en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur.

La commune d'Epfig a adhéré à la mission Conformité et Contrôle en application du droit des sols (ADS) de l'ATIP permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement juridique et technique dans la mise en œuvre de la Police de l'urbanisme sur le territoire communal

Cet accompagnement se traduit notamment par des contrôles réguliers sur le ban de la commune, suite au dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) et suite à des constats/signalements.

### iens utiles

https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do https://www.geoportail-urbanisme. gouv.fr https://www.service-public.fr/

particuliers/vosdroits/N319 https://appli.atip67.fr/guichetunique/Login/Particulier (il s'agit du portail de dépose en ligne des demandes d'urbanisme) Focus sur la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) et la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT). Selon la nature et l'importance des travaux à réaliser, il conviendra de déposer soit :

La Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) est un document signalant le commencement des travaux à la mairie.

Formulaire à utiliser : Cerfa n°13407\*08.

A SAVOIR: Les travaux doivent commencer dans un délai de 3 ans suivant la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Elle est caduque si les travaux n'ont pas commencé dans les 3 ans. S'ils sont interrompus durant plus d'1 an après le démarrage des travaux, l'autorisation est également périmée. Il est cependant possible de demander la prolongation de l'autorisation d'urbanisme. Cette dernière peut être prolongée 2 fois pour une durée d'1 an.

Une fois les travaux objets de l'autorisation d'urbanisme terminés, il convient d'en informer la mairie par une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT). Elle concerne les projets qui ont fait l'objet d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable de travaux. Seul le permis de démolir n'est pas concerné. Elle est signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte quand il a dirigé les travaux. L'achèvement partiel concerne les travaux réalisés par phase, selon un programme prévu par le permis. Cela peut être le cas pour certains permis d'aménager (aménagement d'un lotissement par exemple).

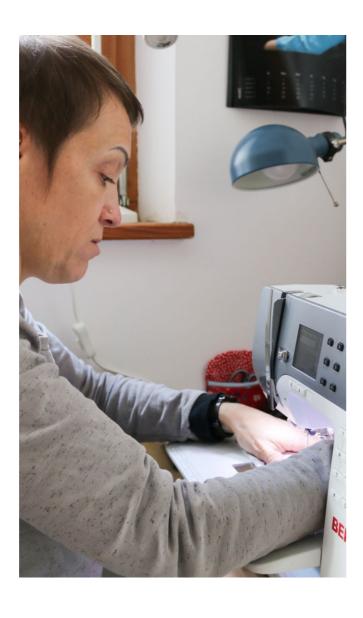
Formulaire à utiliser : Cerfa n° 13408\*10.

A SAVOIR: Une fois avisée de l'achèvement des travaux, la commune peut procéder à un contrôle de la conformité de ces derniers à l'autorisation d'urbanisme délivrée dans un délai de 3 mois. L'article R. 462-7 du Code de l'urbanisme prévoit les cas où ce contrôle est obligatoire (le délai pour procéder au contrôle de conformité est porté à 5 mois). Si la mise en œuvre des travaux diffère de l'autorisation d'urbanisme délivrée, la DAACT et la conformité sont contestées.

Selon la nature du projet, il convient de joindre à la DAACT des attestations relatives au respect de certaines règles de construction (Article R.462-3 à R.462-4-4 du Code de l'urbanisme).

# TALENT EPFIGEOIS

# FLORENCE BASIER Plokeemun Creations d'accessoires textiles



Florence BAUER est originaire d'Epfig et y habite depuis 2006. Depuis petite, elle baigne dans un univers créatif car sa maman a toujours fait de la couture pour toute la famille, du tricot, du crochet, du bricolage, et elle a été présidente du « club féminin » d'Epfig pendant de nombreuses années.

C'est sa maman qui lui a offert sa première machine à coudre à 18 ans mais elle a commencé réellement à coudre à l'arrivée de son premier enfant. Elle a alors voulu lui coudre des petits bavoirs, des habits, des couches lavables...

A l'arrivée de son second enfant, la couture est devenue une passion et elle n'a plus arrêté.

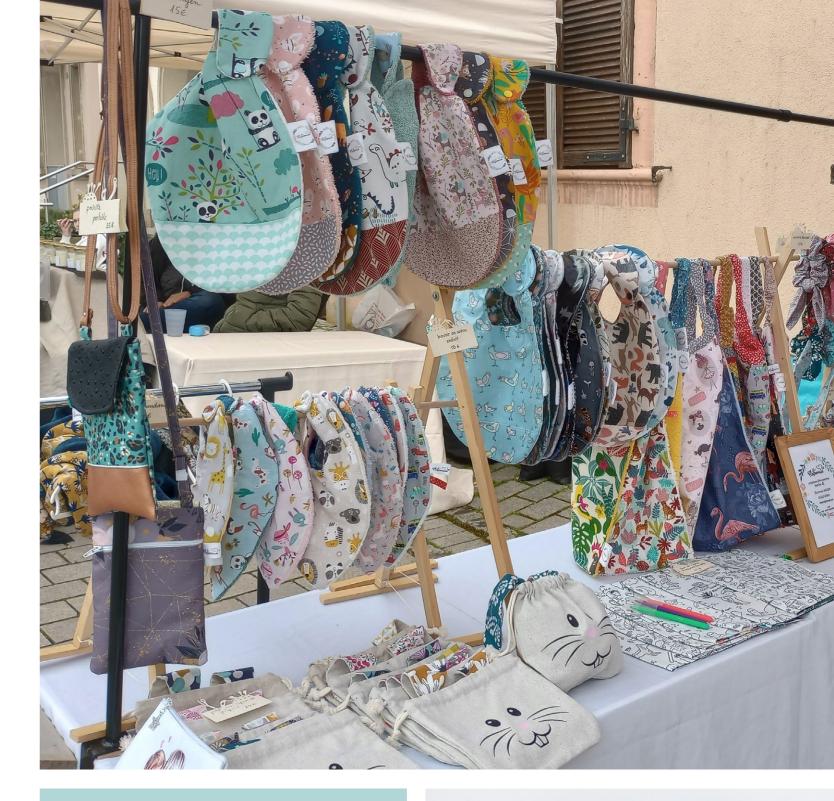
Elle est autodidacte et aime se perfectionner en se formant à de nouvelles techniques sur internet, notamment des tutoriels de couture, mais également en échangeant avec sa maman qui a des connaissances approfondies de tous les savoir-faire de couture.

Son univers est coloré, plein de douceur et elle propose des créations confectionnées avec soin à la main, alliant style, durabilité et respect de l'environnement. Les textiles utilisés sont de qualité et garantissent des tissus exempts de produits toxiques pour le corps et pour l'environnement.

Elle aime se lancer des défis en couture et réalise elle -même certains de ses habits.

Elle réalise des accessoires, ainsi que des créations personnalisées sur demande pour enfants comme pour adultes.

Eric Muller



# **À SAVOIR**

Vous retrouverez ses créations sur ses pages facebook et instagram. C'est sur ces dernières qu'elle diffuse ses créations.

Page facebook: https://www.facebook.com/ Flofeemain/

Page instagram : flofeemain\_ Mail: flore67@hotmail.com



# Bornes bio-déchets

### La Borne située rue des Prés, déplacée rue des Écoles

La borne bio-déchets située rue des Prés sera déplacée courant juin.

Cette borne initialement située à l'angle de la rue des Potiers avait déjà fait l'objet de deux déplacements à la demande de certains riverains.

Le Smictom nous avait déjà fait savoir il y a quelques mois que cette borne était sous-utilisée, nous avions demandé à l'époque une période d'observation de quelques mois.



Cette borne n'est pas supprimée pour autant puisqu'elle sera posée rue des Ecoles en complément de la borne déjà existante et qui de par sa situation centrale est totalement saturée.

La commune avait demandé une borne supplémentaire, mais au vu du coût induit, le Smictom a préféré optimiser le maillage.

Il faut par ailleurs savoir que l'on ne peut disposer les bornes à n'importe quel endroit, des critères techniques précis sont imposés par le Smictom.

Jean-Claude Mandry



## La Poste

### **Nouveaux horaires**

Depuis le 21 Mai 2024, les horaires du bureau de Poste d'Epfig ont changé. L'amplitude horaire hebdomadaire reste la même, à savoir un total de 14H00.

### Lundi : fermé

Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi :

Ouvert de 9H00 à 12H00 Jeudi : Ouvert de 9H00 à 11H00

### **Nouveaux services**

Parallèlement à ces changements, votre bureau de Poste vous accompagne au besoin pour préparer vos démarches administratives. Dans le cadre des offres France Services vous avez ainsi à disposition un ordinateur et imprimante en libre-service vous permettant d'accéder à d'autres services administratifs :

- Caisse d'Allocations familiales
- Assurance Maladie
- Assurance Retraite
- Chèque Energie
- · Impôts (déclaration, accès à vos documents fiscaux...)
- Point Justice
- France Travail
- · Aide à la rénovation énergétique
- MSA

Jean-Claude Mandry

# Location touristique Pays de Barr

Que vous soyez professionnel ou particulier, l'Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr (OTC) peut vous accompagner dans votre activité de location touristique.

En effet, il s'agit d'une activité réglementée, il est donc important de rappeler les principales obligations des loueurs, ainsi que les démarches facultatives relatives à l'activité de location touristique.

Les principales obligations sont :

- Se faire connaître et déclarer son hébergement auprès de la mairie où se situe l'hébergement (c'est un meublé, une chambre d'hôtes, une chambre à louer, un hébergement insolite ou une habitation légère de loisirs.
- Déclarer son activité et obtenir un numéro SIRET (dans les 15 jours qui suivent le début de son activité) auprès du Guichet des Formalités des Entreprises (GFE).
- Transmettre les informations à l'OTC (la copie du récépissé de déclaration en mairie en indiquant la date de démarrage de son activité par courrier postal ou par mail à l'adresse taxedesejour@paysdebarr.fr). L'OTC enregistre alors ces informations afin qu'elles soient reprises dans le logiciel de gestion de la taxe de séjour. L'hébergeur obtient des identifiants de connexion à la plateforme hébergeurs pour réaliser ses télédéclarations de taxe de séjour chaque trimestre.

Les démarches facultatives sont :

 Faire classer de 1 à 5 étoiles son meublé grâce au classement des meublés de tourisme (valoriser et

- garantir la qualité et le confort de son meublé, rassurer les clients grâce à une reconnaissance officielle,...)
- Obtenir une marque ou un label pour son hébergement (Gîtes de France, Clévacances, Vignobles & Découvertes,...)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'équipe de l'OTC par téléphone (03 88 08 66 65) ou par mail (taxedesejour@paysdebarr.fr).





Abonnement mensuel facultatif de 16€ Tarif horaire :

- 3,50€/heure (avec abonnement)
- 6,00€/heure (sans abonnement)

Tarif au km : + 0,42€

Ces tarifs incluent le carburant et ne changent pas en fonction des saisons.

# "citiz"

### La Communauté de Communes du Pays de Barr lance le service d'autopartage "Citiz".

C'est le moment de tester l'autopartage avec Citiz dès le 16 mai ! La Communauté de Communes du Pays de Barr est très heureuse de lancer le service d'autopartage citiz, offrant ainsi aux citoyens une nouvelle façon de se déplacer.

L'autopartage est une initiative économique et écologique. Ce nouveau service est accessible à tous, pour 1h, 1 journée ou plus.

Où trouver la voiture ? A la gare SNCF de Barr (sur le parking) où une petite citadine est stationnée sur un emplacement dédié.

# LE R.E.S.E.

### LE RESE: aujourd'hui mais demain?

L'année 2024 a commencé de manière festive et chaleureuse avec l'événement **"Epfig en lumières"**.

Pour la 3ème édition, le RESE a chapeauté l'organisation de la soirée avec le soutien actif de la Mairie, d'une dizaine d'associations Epfigeoises et de partenaires locaux comme le SAJ (Service Animation Jeunesse) de la Communauté de Communes de Barr ou la Seigneurie d'Andlau

Ce rendez-vous intergénérationnel rencontre un franc succès auprès de tous les publics de notre village mais aussi de ceux des alentours. Une nouvelle édition est d'ores et déjà prévue pour janvier 2025.

Les rendez-vous trimestriels des **jeux de société**, proposés par Christiane Hatterer, et l'atelier de sophrologie de Catherine Feissel rencontrent toujours leur public et se poursuivront tout au long de l'année.

Lors de ce 1er trimestre, 4 ateliers ont également été lancés et mis en place par les membres du Comité de Direction du RESE :

- "le petit nuage gris" sur la gestion des émotions

des enfants

- un **atelier couture** par l'une des meilleures corsetières de France

être annulés. Quel dommage!!

- la création de micro-fusées par un membre du SAJ
- un challenge Lego.

Malgré leurs thématiques variées et le public intergénérationnel auquel ils s'adressaient, ces ateliers, que nous pensions attrayants, n'ont pas reçu l'accueil attendu; faute d'inscriptions, plusieurs ont même dû

### Force est de constater que l'avenir du RESE est en jeu..

Les membres du Comité de Direction sont malgré tout toujours motivés pour divertir les Epfigeois et enrichir la dynamique du village.

Une demande pour un nouveau projet leur a d'ailleurs été faite - voir l'événement culturel développé dans l'article ci-dessous - dans l'avenir, peut-être d'autres projets verront le jour soutenus également par la Commission Culturelle et Associative de la Commune.

Le Comité de Direction du RESE

# CHAPELLE STE-MARGUERITE

Ça bouge à la Chapelle!



CHAPELLE ROMANE • EPFIG

Les Amis de la Chapelle Ste-Marguerite s'attachent, tout au long de l'année et en lien avec la commune, propriétaire des bâtiments, à faire vivre le site de la chapelle. Tout cela en respectant le lieu, qui est avant tout un édifice religieux. L'association accueille les touristes en organisant des visites guidées du monument et du jardin médiéval dont elle assure la bonne santé. Les membres organisent aussi des événements comme « Noël à la Chapelle » ou s'associent à des manifestations nationales comme « les Rendez Vous aux Jardins » ou « les journées du Patrimoine ».

Quelques nouveautés cette année :

Une saison de concerts, « Les Marguerites Musicales », verra, tout au long de l'été, des formations de styles variés mais toujours adaptés au lieu, se produire dans la chapelle.

Le site Internet a lui été refait pour mieux coller à l'air du temps et renseigner de façon plus complète les amoureux ou les simples visiteurs de notre petite chapelle.

En savoir plus : www.ste-marguerite-epfig.fr

Damien Hertrich



1er JUIN 2024 à 20h OPEN TRIO (blues jazz soul)

2 JUIN 2024 à 18h MARC HERVIEUX flûtes (le concert des oiseaux, Vivaldi, Bach)

15 JUIN 2024 à 20h RENAUD SCHMITT

(flûtes amérindiennes)

5 JUILLET 2024 à 20h (annulé)
MONICA HAUG & ANNE SCHLICK
(chant baroque, nickelharpa, théorbe)

27 JUILLET 2024 à 20h LISA ERBES

(violoncelle, Bach et ses invités)

18 AOÛT 2024 à 20h TRIO YARDANI (messe gitane)

31 AOÛT 2024 à 20h LES EPFIGEOIS(ES) (surprises vocales)

### Journées du Patrimoine

### Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024, à la salle Notre-Dame.

Marc Brencklé a exposé l'année dernière, lors des jardins ouverts chez Béatrice et Michel PIERROT, des peintures acryliques sur le thème de "l'arbre".

Par la suite, les élèves du CM2 avaient été invités à colorier un tableau sur le même thème, avec le souci du mariage des couleurs (par ex : jaune + violet).

Cette année, il a ramené de Paris une icône de l'art **« La Joconde »** ; pas la vraie mais une reproduction assez fidèle.

Le personnel enseignant du CM2 a bien voulu s'associer encore au projet : grâce à un dossier pédagogique et à leur maîtresse, d'ici fin juin, les élèves seront à même de réaliser une Joconde simplifiée à la manière de Léonard de Vinci.

20 à 30 000 personnes par jour vont admirer au Louvre la Joconde, appelée aussi Mona Lisa.

Pourquoi cet engouement alors que certains peuvent rester indifférents devant ce tableau?

Marc Brencklé va tenter de répondre à cette question et de nous convaincre des raisons de la notoriété de ce portrait lors **des Journées du Patrimoine les** 

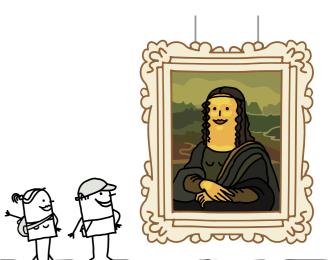
### samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024, à la salle Notre-Dame.

N'ayant pas d'audio-guide, il y aura un peu de lecture. Le travail des élèves sera également exposé.

A part La Joconde, le thème plus large du portrait d'hier et d'aujourd'hui, ainsi que celui du sourire seront abordés ; vous pourrez les découvrir au travers de photos et dessins.

Un petit atelier sera également proposé aux enfants.

Marc Brencklé, Epfigeois sensible à l'art.



### VIE PRATIQUE

### Petite règle du Bien Vivre ensemble : L'entretien des trottoirs.

Généralement, il est considéré que, si vos végétaux perdent leur feuillage sur la voie publique, devant chez vous, sur le trottoir ou dans le caniveau, **le ramassage des feuilles vous incombe**. Cela concerne tout occupant d'un terrain ou d'une habitation, qui peut être aussi bien propriétaire que locataire ou usufruitier.

Dans le cas d'un immeuble, c'est bien souvent le syndic qui est chargé de cet entretien. Il s'agit d'un geste préventif de sécurité. Le ramassage des feuilles des arbres est en effet surtout considéré comme une précaution pour éviter les accidents. Tombées au sol, elles peuvent rapidement créer un épais paillage et se révéler particulièrement glissantes et dangereuses, surtout alliées au temps pluvieux automnal.

C'est donc en premier lieu **pour éviter tout risque de chutes** qu'il est préférable de les enlever régulièrement. L'accumulation de feuilles au niveau des caniveaux ou égouts peut à terme, boucher les évacuations et canalisations, provoquant des problèmes d'écoulement, voire des inondations.

La législation française ne dispense pas d'amende en cas de nonramassage des feuilles. Par contre, votre responsabilité pourra être directement engagée en cas d'accident à cause de feuilles mortes non balayées. Cela pourra être considéré comme un défaut d'entretien, ce qui signifie qu'une victime potentielle pourrait demander des dommages et intérêts. Certaines assurances habitation incluent d'ailleurs ce risque dans les garanties qu'elles proposent.

Eric Muller



### VIE PRATIQUE

### Tondeuses (Arrêté Municipal lutte contre les bruits de voisinage)

La question des heures autorisées pour la tonte du gazon ou autres activités générant du bruit est souvent posée aux services de la mairie.

L'arrêté municipal précise :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, etc... ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi inclus : de 9H00 à 12H et de 13H30 à 19H30 Samedi : de 9H à 12H et de 15H à 19H Dimanche et jours fériés : de 10H à 12H »

A noter que l'arrêté municipal en vigueur à Epfig se calque strictement sur l'arrêté national en ne réduisant pas les horaires possibles. Cela pose un cadre tout en maintenant une certaine souplesse.

Jean-Claude Mandry



### Le Datura (Datura stramonium), appelé aussi Herbe du diable ou trompette des anges, plante herbacée ornementale.

→ Originaire d'Amérique Centrale, arrivée en Europe au XVè siècle, cette plante est très répandue dans les jardins et parterres fleuris et permet de faire de jolies compositions florales. C'est une plante annuelle de 30 cm à 2 m de haut, à odeur fétide, et à racine pivotante.

Les feuilles sont relativement grandes, jusqu'à 20 cm, ovales, fortement sinuées, portant des dents aiguës et à base asymétrique. Les fleurs, solitaires, généralement blanches ou jaunâtres, de 7 à 12 cm de long à corolle soudée en tube s'ouvrant en entonnoir à cinq lobes peu marqués, et à calice pentagonal vert pâle, plus court que la corolle et terminé par cinq petits lobes. Une variété porte des

fleurs violacées.

Le fruit de forme ovoïde de la taille d'une noix, qui mûrit de juillet à octobre, est dressé, couvert d'épines longues et robustes mais peut aussi en être parfaitement dépourvu. C'est une capsule septicide s'ouvrant à maturité par quatre grandes valves qui découvrent une colonne placentaire centrale portant les graines.

Les graines réniformes, à surface réticulée, longues de 3 à 4 mm, sont noires et contiennent un embryon spiralé. Les graines de datura contiennent des substances naturelles appelées alcaloïdes.

Utilisées en pharmacologie pour ses propriétés pharmaceutiques, **elles peuvent être très toxiques si la dose produisant des symptômes est dépassée ou lors de prises répétées.** L'intoxication se manifeste d'abord par une soif intense, une vision floue et la phobie de la lumière. La peau devient rouge et brûlante, la température monte, le cœur bat plus vite et la pression augmente. Suivent le délire et des mouvements violents qui rendent le sujet dangereux; des convulsions précèdent un sommeil narcotique profond ou un coma mortel.



Une bogue de datura produit jusqu'à 5000 graines extrêmement fertiles et durables dans le temps (80 ans). Lorsque le fruit est mûr, les graines se disséminent facilement. On retrouve de plus en plus cette plante auprès et dans les champs. La vigilance des agriculteurs et coopératives est renforcée quant à la présence de cette graine dans les récoltes du fait de sa toxicité à fortes doses pour l'alimentation humaine.

Il est donc important aussi pour les promeneurs et jardiniers de bien identifier cette plante, de ne pas mettre au compost les fruits de datura et de maîtriser sa culture d'ornement afin d'éviter la dissémination des graines.

Céline Beck

# Bibliothèque "Evasion"

Venez agrandir la famille des passionnés de la lecture et profiter des bons conseils des bénévoles.



Évadez-vous à travers la lecture en vous inscrivant à la bibliothèque « l'Evasion » d'Epfig.

L'Espace Evasion est un point Lecture de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR).

### L'espace Evasion dispose :

- d'un fond propre d'environ 2900 ouvrages,
- d'un dépôt tournant de la BDBR de 1300 livres renouvelables plusieurs fois dans l'année.

Soit environ 2400 ouvrages à destination des adultes et 1800 pour les jeunes (romans, documentaires, bandes-dessinées, livres en allemand ou en anglais, alsatiques...).

Le choix est large.

### Les ouvrages peuvent être consultés sur place ou empruntés via le site :

### https://bibliotheque-epfig.fr

Si vous ne trouvez pas l'ouvrage souhaité à Epfig, il est possible de bénéficier des documents mis à disposition par la B.D.B.R. en les commandant via leur site. Par l'intermédiaire d'une navette, les livres commandés seront déposés à la bibliothèque d'Epfig.

Pour ce faire, il faut consulter le catalogue en ligne :

### https://biblio.bas-rhin.fr/catalogues/documents

Ou passez commande auprès de l'équipe en place.

### Inscription et règlement

Pour emprunter un livre, il faut posséder une carte de membre, remise gratuitement lors de l'inscription. L'inscription des jeunes de moins de 16 ans est subordonnée à l'autorisation parentale. Chaque carte de lecteur donne droit à un maximum de quatre ouvrages empruntés pour une durée de quatre semaines.

La durée du prêt peut être prolongée jusqu'à cinq semaines dans la mesure où l'ouvrage emprunté n'est pas demandé ou réservé par un autre lecteur.

Il est à noter qu'en cas de dépassement du délai de prêt, un rappel sera adressé. Après un deuxième rappel, le livre sera considéré comme perdu et facturé.

Tout livre perdu ou détérioré sera obligatoirement remplacé ou remboursé par le lecteur.

N'hésitez pas à venir vous renseigner auprès de l'équipe et à vous faire conseiller dans le choix de vos lectures.

Eric Muller

### ADRESSE

La Bibliothèque l'Evasion se trouve au sein de l'école primaire (dernière la Mairie) rue des Ecoles à Epfig.

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 19h30 à 20h30 Mercredi de 10h à 11h de 14h à 15h Vendredi de 16h à 17h

### PENDANT LES VACANCES

La bibliothèque l'Evasion est fermée durant les vacances d'été de fin juillet à fin août et 1 semaine pendant les vacances de Noël.



# 50 ans du club des Amis de la Colline

### Un petit retour sur l'histoire de ce club...

D'après les renseignements obtenus auprès des anciens membres, un groupe composé particulièrement de femmes, s'était constitué durant les années 1960/1965 pour entreprendre régulièrement des sorties en autocar. Celles-ci étaient organisées sous la houlette de **Fanny Zinck**.

En 1973, sous l'impulsion de **Michèle Suzeau**, une réflexion sur les besoins des personnes du 3°Age a été mise en place, dans le cadre des activités de l'Association Générale des Familles. En 1975 un comité de l'AGF a été officiellement constitué, Madame Suzeau en a été nommée Présidente.

Paul Hatterer, de retour dans son pays natal, a pris la responsabilité de l'animation du club du 3'Age jusqu'en 1988. Les activités du Club se sont développées durant cette période et de nombreuses sorties étaient organisées. Les réunions mensuelles se tenaient dans une salle d'école mise à disposition par la municipalité, elle arrivait difficilement à contenir les nombreuses personnes.

Charles Dillenseger est devenu Président de l'AGF, section Epfig en 1980, il a par la suite accepté la responsabilité du club 3° Age en 1989. De nombreuses modifications dans le fonctionnement sont intervenues. Notamment des statuts ont été élaborés et déposés au Tribunal de Sélestat le 2 mai 1989.

Le Club a quitté l'AGF pour adhérer à l'Abrapa en 1998. La Municipalité, profitant de la nouvelle construction de la Maison de retraite, a finalisé un accord autorisant l'utilisation de la salle de réunion par le Club du 3° Age. De nouvelles activités furent crées grâce au dynamisme des membres du comité, **Octavie Hatterer** infatigable animatrice en a un grand mérite.



En mai 2003, Pierre Ostertag, soutenu par un comité rajeuni et enthousiaste a entrepris une ouverture et une adaptation du Club aux besoins contemporains, par une politique globale de rajeunissement des membres et par une intensification de la dynamique concernant les activités. Le Club change de nom pour devenir «les Amis de la Colline». L'Amitié est devenue le leitmotiv du Club, apporter de la joie et du bonheur tel est le souci permanent dans toutes les actions entreprises par le Comité.

Les nombreuses et innovantes activités drainent de plus en plus de membres vers le Club et son rayonnement, voire au-delà du village, en fait une association enviée, voir même jalousée par d'autres Clubs, étonnés de par ces résultats.

Suite à la démission du Président Pierre Ostertag pour raison d'âge, **Michel Stocker**, nouvellement élu au Comité par l'Assemblée Générale, exercice 2018, a été élu Président le 28 Mars 2019.

La période du confinement sanitaire COVID a perturbé le fonctionnement normal des activités du Club, néanmoins grâce au dynamisme du Président et du soutien de son Comité, le Club a passé cette période dans de bonnes conditions.

Les activités existantes ont repris et se sont beaucoup développées, grâce à des bénévoles pour la Gymnastique douce, et à un Coatch Professionnel. Le groupe Badminton, animée par Danièle Guerin fonctionne régulièrement hebdomadairement avec une quinzaine de participants.

La section Marche Nordique, animée par Michel Maeder, sillonne par Monts et Vallées les sentiers et les chemins arborés et fleuris , à raison de deux séances par semaine. Les Réunions mensuelles à la salle de la Maison de Retraite, avec des animations appropriées et Loto sont animées par le Président et sa Vice-Présidente.

Les Sorties culturelles et gastronomiques sont organisées par les deux Secrétaires Brigitte et Anne-Marie, en collaboration avec le Trésorier Jean-Paul Hatterer.

Michel Stocker

### EMBELLIFLORE FÊTE SES SOIXANTE ANS!

L'association EMBELLIFLORE fête son soixantième anniversaire cette année et **convie ses membres** à un apéritif festif au Parc du Château, le dimanche 7 juillet 2024 à partir de 11h.



### CONCOURS DES NICHOIRS 2024

Pour cette 3ème édition, l'association Embelliflore fait appel aux talents des habitants de la commune pour réaliser des nichoirs à oiseaux qui, à l'issue du concours seront mis en place sur des arbres du banc d'Epfig.

Vous pourrez déposer vos créations jusqu'au 31/10/2024 en Mairie. Le Comité de l'Association fera un classement et le résultat du concours sera annoncé avec la remise des prix aux lauréats, lors de l'A.G. d'Embelliflore le vendredi 11 avril 2025. Un grand MERCI aux participants de consacrer un peu de temps et d'énergie pour ces beaux résultats!

Contact : ericmuller67680@gmail.com





### 80<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION

Le lundi 11 novembre 2024, aura lieu une cérémonie au monument aux Morts pour commémorer le 80<sup>ème</sup> Anniversaire de la Libération d'EPFIG mais également, inaugurer la réfection du monument (travaux réalisés cet été).



Le samedi 30 novembre 2024, à partir de 19h00, une cérémonie aura lieu au monument aux Morts pour commémorer le jour de la Libération de notre Commune d'EPFIG suivie d'un concert à l'Église Saint Georges, interprété par la formation « Sletto's Big Band », avec en première partie des standards Américains et une seconde partie consacrée aux musiques de Noël Américaines.

Eric Muller

### SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique).

La Commune d'Epfig vient de souscrire pour l'année 2024 à un «Forfait AMF (Association des Maires de France) illimité dédié aux Communes de moins de 5.000 habitants» auprès de la SACEM, société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Cette démarche a été menée dans le souci de venir en aide aux associations, tant financièrement que dans leurs démarches administratives et déclaratives inhérentes à l'organisation d'un événement. Ainsi, la totalité des événements ayant lieu à Epfiq en 2024 (plus d'une vingtaine!) ont été recensés (concerts, spectacles, animations avec DJ, musiques d'ambiance, etc.).

Pour cette année 2024, les associations n'ont aucune démarche à effectuer auprès de la SACEM ni à prendre en charge les frais liés à la musique interprétée en «live» (SACEM) ou diffusée numériquement (SPRÉ). La Commune d'Epfig a pris en charge la totalité des frais liés à la SACEM et à la SPRÉ.

Le budget s'élève à 984,60€ pour la SACEM et 466,56€ pour la SPRÉ, soit la somme de 1.451,16€ pour l'année 2024.

Il s'agit d'une année «expérimentale» et, dans le cas où cette formule convient à l'ensemble des associations, nous pourrions envisager de la reconduire pour l'année 2025. Le sujet sera abordé lors de la réunion «Calendrier des manifestations 2025» à laquelle seront conviés les présidents d'associations au dernier trimestre de 2024.

Isabelle Wittek



### **ASSAINISSEMENT**

De concert avec la commune, le SDEA a procédé récemment au chemisage du collecteur d'eaux usées rue des Bergers.

Cette rue étant appelée à être réaménagée après construction des 45 logements en cours, les réseaux eau et assainissement ont fait l'objet au préalable d'une vérification de l'état des conduites.

Après un passage caméra en début d'année, les travaux de chemisage ont été engagés ce printemps.

Cette technique permet une remise en état complète du collecteur en étanchéifiant les fissures présentes par application d'une gaine résine, ceci sans ouvrir la route.

Coût total des travaux : 167 000 €

Jean-Claude Mandry - Photo DNA





La mairie est très fréquemment interrogée et sollicitée au sujet du raccordement à la fibre.

Il y a cinq ans, les communes ainsi que la communauté des communes ont, à la demande de l'Etat, participé financièrement au déploiement de la fibre sur les 20 communes du Pays de Barr. La Région, la CEA mais aussi l'État, ont également contribué en versant leur quote-part au budget global de l'opération.

La commune d'Epfig a ainsi engagé la somme de 62 000 € pour boucler le budget fibre. Cette opération consistait à relier la commune au réseau et mailler l'ensemble des rues, amenant ainsi la fibre au plus près des habitations. Ce financement incluait toutes les constructions existantes avec une marge supplémentaires de 7 % pour les permis en cours. Il en est ainsi dans toutes les communes du territoire.

Les constructions nouvelles, lotissements, petits collectifs...nécessitant des prises supplémentaires, doivent maintenant s'adresser directement à l'opérateur Rosace, mandaté par la Région Grand Est.

Comme pour le raccordement eau, assainissement, électricité... la fibre est désormais l'affaire du riverain qui sollicite un permis de construire en s'adressant directement à Rosace. Le choix de l'opérateur (Orange, Free, Bouygues, SFR...) reste bien entendu à la discrétion de chaque riverain. La mairie n'intervient pas dans le processus.

Pour les démarches Fibre, il est donc recommandé d'aller directement sur le site Rosace, rubrique : « mes démarches fibre ».

Jean-Claude MANDRY

Dans une perspective de préservation de l'histoire et du patrimoine spécifique à notre belle région, notre commune a fait le choix de renforcer la visibilité de notre langue régionale dans l'espace public en renouvelant nos plaques de rues en version bilingue « françaisalsacien »



Un groupe de travail a mené une réflexion concertée pour élaborer la liste des rues, chemins et venelles du village en dialecte.

D'un commun accord, il a été décidé d'opter pour la « traduction » historique des noms des rues et non pas une simple traduction sous forme de « sous-titre ».

Cette traduction a été menée en collaboration étroite avec l'OLCA (Office des Langues et Cultures d'Alsace et de Moselle) dans le but d'établir une traduction complète et cohérente de l'ensemble des noms de rues de la commune.

Le conseil municipal a approuvé le projet pour un montant total de 16367.10 euros HT.

Des demandes de subventions ont été sollicitées auprès de la CEA et de la Région Grand Est.

Dans la mesure du possible, la nouvelle signalétique sera visible dès cet automne.

Also, bis bald!

Sabine Schmitt

# AQUES DE RUES EN BILINGUE

# NOUVELLES RÉALISATIONS...

# Fruits et légumes

### **VERGER**

L'idée du verger trottait depuis un moment dans ma tête. Étant paysagiste de formation, j'aime voir des espaces verts garnis et fleuris aux endroits où c'est possible. La rue SCHAFFRAIN possédait une place de pelouse mais je trouvais dommage qu'elle ne soit pas « habillée » L'endroit était donc idéal pour y installer un verger afin de mettre du volume et surtout inciter les pollinisateurs à venir. J'espère que les habitants prendront exemple en installant des fruitiers dans leurs jardins. Le but de ce verger a aussi été créé pour que les habitants puissent cueillir les fruits qui y poussent.

### **CARRÉ POTAGER**

Dans la suite de ce projet, un potager me semblait être une bonne idée, il ne manquait plus que le lieu. Le parc du château possédait déjà un ancien potager partagé mais de petite taille. En partenariat avec l'IME COTOLENGO, nous avons construit un potager en hauteur avec de petits fruitiers, des légumes et quelques plantes aromatiques. L'idée est surtout de montrer aux futures générations d'où viennent leurs fruits et légumes du supermarché et comment les cultiver afin qu'à leur tour, ils puissent en avoir dans leur jardin.



J'espère de tout cœur que ces deux espaces verts donneront envie aux habitants d'agrémenter leurs jardins de fruitiers et légumes.

Quentin Terrade

# **Nouveaux bancs**



La commune a acheté 10 nouveaux bancs en métal laqué, imitation Corten. Deux bancs, financés par l'association Embelliflore, ont été installés, l'un au Parc du château et l'autre au bout de la rue Ste-Marguerite, pour aller vers Stotzheim. Un endroit à l'ombre au bord du futur sentier cyclable.













# Journée Citoyenne

### LA JOURNÉE CITOYENNE A EPFIG Wàs esch dess?

C'est la deuxième année qu'Epfig organise une journée citoyenne.

Qu'est-ce qu'une journée citoyenne?

Durant une demi-journée au mois de juin, les epfigeois sont invités à participer à des projets concrets, destinés à embellir notre cadre de vie. C'est l'occasion de consacrer un peu de son temps et de son énergie à la réalisation de travaux comme la rénovation d'équipements, des chantiers d'amélioration du cadre de vie, la valorisation du patrimoine ou même soutenir des projets associatifs.

Cette journée placée sous le signe de la cohésion sociale permet de créer du lien entre les habitants, avec les élus et nos agents techniques. C'est une occasion de se rencontrer, de s'approprier notre cadre de vie, de partager nos savoir-faire.

Chaque habitant du plus petit au plus grand est le bienvenu et peut apporter sa contribution à cette journée.

Chaque projet, est doté des matériaux et outillages nécessaires, et ce sont les habitants aui les réalisent.

En 2023, notre première journée citoyenne, a rassemblé 23 volontaires qui se sont répartis dans 5 ateliers.

Pour l'année 2024, 7 ateliers ont été proposés,

dont le lavage de la placette du monument aux morts, le désherbage le long des murs du cimetière communal ainsi que dans les allées. la remise en état de vieux bancs et pupitres de l'école primaire, le nettoyage de l'escalier de secours de la Mairie, ...etc. On notera également la belle initiative de nos sapeurs-pompiers qui ont profité de cette journée citoyenne pour redonner un « coup de jeune » à leur caserne en repeignant la façade ainsi que la participation de 3 de nos concitoyennes qui ont proposé leur propre atelier : le rangement de la cabane à livres qui se situe dans le parc du Château.

### Ainsi, 47 volontaires ont répondu présent cette année. Un grand merci à toutes et à tous ! Ce moment s'est terminé par un apéritif bien

Si vous avez des idées ou des envies pour votre village, votre quartier ou votre association, pourquoi ne pas nous les communiquer en amont pour que nous puissions ensemble, les réaliser l'année prochaine?

Pourproposervotre projet, voiciles informations à nous communiquer en Mairie: vos coordonnées, lieu du chantier, la description du projet (photos, dessins...) vos compétences en la matière. Cela nous permettra de savoir si vous pouvez être responsable de cet atelier.

Au plaisir de vous voir encore plus nombreux l'année prochaine.

Sabine Schmitt











# Si on SORTAIT...

### En Juillet et en Août à EPFIG

Les dimanches matins de 11h à 12h, place de la Mairie, les touristes sont accueillis dans notre charmant village, du 21 Juillet au 25 Août 2024. Un apéritif est offert par les viticulteurs d'Epfig accompagné par des spécialités alsaciennes, en présence d'un couple du groupe folklorique d'Epfig.

L'association ArTE (Arts et Traditions d'Epfig) organise son Marché du Terroir tous les dimanches soirs, place de la mairie, du 7 Juillet au 25 Août à partir de 18h (sauf le 4 août). Comme les années précédentes, un barbecue sera mis à la disposition de tous pour partager un moment convivial.



### → SAMEDI 13 JUILLET

Bal populaire organisé par les Sapeurs Pompiers d'Epfig, place de la Mairie (dès 19h).

### → DIMANCHE 14 JUILLET

**Cérémonie officielle**, place de la Mairie clôturée par un apéritif servi par les Sapeurs Pompiers d'Epfig.

Danses du groupe folklorique Sainte Marguerite (groupe Epfigeois). Dès 10h30.







### → SAMEDI 3 AOÛT

**43ème Fête "Vins et Traditions"**, place de la Mairie. Bal animé par l'orchestre " ROSYSTARS ".

### → DIMANCHE 4 AOÛT

À partir de 11h: Ouverture de la fête. Déjeuner sur réservation (Boeuf à la broche, frites ou salade de pommes de terre, Dessert + Café). 14h: Animation folklorique puis à 16h, animation musicale avec, comme chaque année, la présence du sosie d'un chanteur célèbre. Le soir, restauration et Bal animé par l'orchestre "ROSYSTARS".

### Toutes les manifestations sur :

**epfig.fr (agenda)** ou sur notre application **IntraMuros**.

Liens Epfigeois - N'21 - Juin 2024 Directeur de la publication : Jean-Claude Mandry, Maire d'Epfig Rédacteurs : Membres de la commission communication Conception graphique : Création Magnolia Photos : Conseil Municipal d'Epfig, Jean-Jacques Curci, Denis Werwer, StockAdobe et DNA Impression : KOCHER à Rosheim - Tirage : 1200 exemplaires sur Papier recyclé

### LES NUMÉROS D'URGENCE

Les pompiers : 18 ou 112

Police : 17 Samu : 15

Centre antipoison: 03 88 37 37 37 SDEA: 03 88 19 29 99

SDEA : 03 88 19 29 99 SOS MAINS : 03 88 14 42 57

### LA MAIRIE

Du lundi au vendredi de 8h à 12h, fermé le samedi. Rendez-vous avec M. le Maire : tél : 03 88 85 50 08 mairie@epfig.fr - www.epfig.fr facebook.com/epfig IntraMuros (application mobile gratuite)

### LA BIBLIOTHÈQUE « ESPACE ÉVASION »

2 rue des Écoles Lundi : 19h30 à 20h30

Mercredi : 10h à 11h - 14h à 15h

Vend.: (hors vacances scolaires) 16h à 17h15 Congés d'été, horaires sur le site internet

### A POSTE

Lundi fermé - Jeudi de gh à 11h Mardi, mercredi, vendredi, samedi de gh à 12h tél: 03 88 57 34 66

### MÉDECINS GÉNÉRALISTES

**Dr Perrine SALVAT** 06 74 07 07 19 **Dr Aurélie TRIQUENEAUX** 06 66 41 11 85 12C rue des Alliés - tél: 03 88 85 91 48

### Dr Laure VENDRAMINI

Place de la mairie

tél: 03 88 57 65 28 - docvendra@orange.fr

### KINÉSITHÉRAPEUTES

Stefan KNUDSEN - Léa MEYER Nicolas HAUSAUER - Paul ANTHONI 12 b rue des Alliés - 03 88 57 65 10

### OSTÉOPATHE

Adrian GILLOTEAU

56 rue Finkwiller

Port : 06 13 57 19 75 ou doctolib

### ORTHOPHONISTE

Delphine KREUTTER

18 rue des Acacias tél : 03 88 16 37 58 - 07 68 82 24 25 orthophoniste.epfig@gmail.com

### **PSYCHOLOGUE - SEXOLOGUE** Maureen PRIOUL

56 rue Finkwiller

Port: 07 83 89 04 80 ou doctolib

### CHIRURGIENS-DENTISTES

Dr Antoine MESSMER Dr Margot FUTSCH Dr Maxence LAMOTTE

6 rue des Écoles - 03 88 57 80 80

### CABINET D'INFIRMIERS

56 rue de Finkwiller - 07 83 85 87 49

### CLINIQUE VÉTÉRINAIRE LES ALLIÉES

28, rue des Alliés - 03 90 56 27 93 Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h. Samedi de 8h30 à 12h30 contact@ cliniqueveterinairelesalliees.fr www.cliniqueveterinairelesalliees.fr

### PHARMACIE SAINT CÔME

4 rue des Alliés - 03 88 85 51 41 fax : 03 88 85 53 33 - 07 69 88 98 52 contact@pharmacome.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 18h45. Samedi de 8h30 à 12h

### PHARMACIE DE GARDE

3237 ou www.pharma67.fr